

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 02 FEVRIER 2023**

**DELIBERATION N°2023.00046**

**RESEAU DE CHALEUR D'ANDREZIEUX-BOUTHEON - AVENANT N°5 AU  
CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 27 janvier 2023

Nombre de membres en exercice : 123  
Nombre de présents : 64  
Nombre de pouvoirs : 35  
Nombre de voix : 99

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,  
Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

**Membres titulaires présents :**

Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Denis BARRIOL,  
M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Jean-Pierre BERGER,  
M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Audrey BERTHEAS,  
M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET,  
M. Kamel BOUCHOU, M. Régis CADEGROS, M. Denis CHAMBE,  
Mme Catherine CHAPARD, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE,  
Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET,  
M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL,  
M. Christian DUCCESCHI, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE,  
M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON,  
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,  
M. Luc FRANCOIS, M. Pascal GONON, Mme Marie-Christine GOURBEYRE,  
Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS,  
M. Rémy GUYOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH,  
M. Olivier LONGEON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD,  
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE,  
M. Gilles PERACHE, Mme Nicole PEYCELON, M. Jean-Philippe PORCHEROT,  
M. Ali RASFI, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT,

**RECU EN PREFECTURE**

Le 14 février 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20230202-D20230004610

Date de mise en ligne : 14 février 2023

Mme Nadia SEMACHE, Mme Corinne SERVANTON, Mme Marie-Christine THIVANT,  
M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES

**Pouvoirs :**

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,  
Mme Christiane BARAILLER donne pouvoir à Mme Marie-Pascale DUMAS,  
Mme Françoise BERGER donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,  
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à Mme Caroline BENOUMELAZ,  
Mme Nicole BRUEL donne pouvoir à M. François DRIOL,  
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN,  
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Jacques GUARINOS,  
M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à Mme Viviane COGNASSE,  
M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à M. Abdelouahb BAKLI,  
M. Jean-Luc DEGRAIX donne pouvoir à M. Jean-Paul RIVAT,  
Mme Marianne DELIAVAL donne pouvoir à M. Christian JULIEN,  
M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à M. Christian DUCCESCHI,  
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à M. Charles DALLARA,  
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,  
M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,  
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à M. Robert KARULAK,  
Mme Pascale LACOUR donne pouvoir à Mme Catherine GROUSSON,  
M. Denis LAURENT donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT,  
M. Claude LIOGIER donne pouvoir à M. Lionel BOUCHER,  
M. Julien LUYA donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,  
Mme Fabienne MARMORAT donne pouvoir à M. David FARA,  
Mme Solange MORERE donne pouvoir à M. Philippe DENIS,  
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
Mme Marie-Jo PEREZ donne pouvoir à Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,  
M. Marc PETIT donne pouvoir à M. Eric BERLIVET,  
Mme Christel PFISTER donne pouvoir à M. Ali RASFI,  
Mme Clémence QUELENNEC donne pouvoir à M. Pierrick COURBON,  
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Tom PENTECOTE,  
Mme Laurence RICCIARDI donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,  
M. Alain SCHNEIDER donne pouvoir à Mme Laura CINIERI,  
M. Gilbert SOULIER donne pouvoir à M. Jean-Marc SARDAT,  
Mme Julie TOKHI donne pouvoir à M. Germain COLLOMBET,  
M. Jacques VALENTIN donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,  
Mme Laetitia VALENTIN donne pouvoir à Mme Isabelle DUMESTRE,  
M. Julien VASSAL donne pouvoir à Mme Audrey BERTHEAS

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, Mme Michèle BISACCIA, M. Gilles BOUDARD,  
M. Henri BOUTHEON, M. Christophe CHALAND, M. André CHARBONNIER,  
Mme Frédérique CHAVE, M. Martial FAUCHET, M. Jérôme GABIAUD,  
M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Daniel GRAMPFORT,  
M. Christian JOUVE, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, Mme Brigitte MASSON,  
M. Yves MORAND, Mme Djida OUCHAOUA, M. Jean-Louis ROUSSET,  
M. Christian SERVANT, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU,  
M. Gérard TARDY, Mme Eliane VERGER LEGROS

## **DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 02 FEVRIER 2023**

### **RESEAU DE CHALEUR D'ANDREZIEUX-BOUTHEON - AVENANT N°5 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

#### **Rappel**

En date du 21 décembre 2006, un contrat de Délégation de Service Public pour le service public de distribution de chaleur à Andrézieux-Bouthéon, pour une durée de 24 ans, a été signé entre le SIEL, autorité délégante, et la société COFATHEC CORIANCE, à laquelle s'est substituée ABES, filiale locale du groupe CORIANCE dédiée à l'exécution de ladite délégation.

Un deuxième avenant, signé en date du 17 juin 2013, a ajusté les niveaux de tarification de la délégation pour tenir compte des modifications apportées à la liste des abonnés et à leur PMA (annexe 4 au contrat) suite au non raccordement de l'établissement «Nautiform» et au raccordement des bâtiments «Omerin» et «le Diamant».

Un troisième avenant, signé en date du 16 avril 2014, a modifié les dispositions applicables en matière d'indexation des tarifs, suite à la disparition de plusieurs indices définis au contrat initial.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, Saint-Etienne Métropole exerce la compétence réseaux de chaleur et est devenue autorité concédante pour cette délégation de service public.

Un quatrième avenant, signé en date du 26 novembre 2018, a modifié certaines dispositions relatives à l'indexation des tarifs (suite notamment à la disparition des tarifs réglementés de vente de gaz naturel et de l'évolution de certains indices intervenant dans l'indexation des tarifs) et a adapté les modalités de calcul de l'indexation du terme R1B du contrat.

#### **Motivation et opportunité**

Dès la signature du contrat initial, il avait été identifié qu'un important vecteur de développement du réseau de chaleur se situait sur une zone alors appelée « Nouveau quartier » et désormais dénommée ZAC « des Terrasses ». Aussi, celle-ci avait été intégrée au périmètre initial de la Délégation de Service Public.

Le raccordement de cette ZAC, qui ne s'est pas concrétisé jusqu'alors, semble désormais envisageable. En effet, plusieurs raccordements d'abonnés potentiels ont été ciblés, à partir de 10 nouvelles sous-stations représentant des ventes annuelles supplémentaires de 4,1 GWh à terme. Néanmoins, les conditions n'étant pas celles envisagées initialement, en

termes de planning et de prise en charge des investissements, il convient d'en préciser les nouvelles modalités.

Par ailleurs, il est apparu nécessaire d'ajuster les dispositions du Contrat en revoyant les coefficients représentatifs de la mixité énergétique, qui n'ont jamais pu être atteints depuis le début de la DSP, pour les rendre compatibles avec les outils de production techniquement mis en place par le Contrat, sans remettre en cause un coefficient d'EnR largement majoritaire.

### **Contenu**

Le Concessionnaire réalisera, sous sa maîtrise d'ouvrage, l'ensemble des investissements nécessaires, à savoir 1,3 kilomètres de réseau et 10 sous-stations. Le montant des travaux est estimé à 2 157 290 € HT et une subvention de l'ADEME de 616 070 € est espérée.

Dans la mesure où le contrat de DSP arrivera à son terme en 2030, et que certains des bâtiments de la ZAC ne seront effectivement construits et raccordés que dans les années à venir, les investissements ne pourront être amortis en totalité, ce qui implique la mise en place d'une valeur résiduelle de 1 173 069 € en fin de DSP.

Par ailleurs, les coefficients représentatifs de la mixité énergétique seront fixés à :

- A (bois-énergie) = 80 %,
- B (gaz) = 20 %.

### **Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :**

- **approuve l'avenant n°5 à la convention de service public de distribution de chaleur sur la commune d'Andrézieux-Bouthéon ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer le présent avenant à la Délégation de Service Public, dont un exemplaire restera joint au présent dossier,**

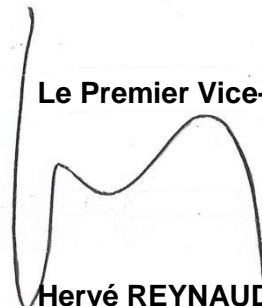
**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait,  
Le secrétaire de Séance,**



**Tom PENTECOTE**

**Le Premier Vice-Président,**



**Hervé REYNAUD**